Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260224-D20260224BP2-DE

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HENVIC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le vingt-quatre février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, salle de la Mairie, suivant la convocation du dix février deux mille vingt-six.

Étaient présents : Pascal CLEACH, Anne-Lise JACQ, Danielle FLOCH-MADEC, Christophe MICHEAU, Elisabeth SEVERE, Pierre JOURDREN

Excusés : Marcel CLAIRET-BOUCHER donne procuration à Danielle FLOCH-MADEC
Marie Agnès Le Sann

Secrétaire de séance : Pascal CLEACH

1- Vote du budget primitif 2026

Madame Anne Lise Jacq soumet aux membres du CCAS, le projet de budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement :

| | |
|---|---|
| Dépenses de Fonctionnement : | 13 920.00 € |
| Charges à caractère général : | 7 100.00 € |
| Charges de personnel : | 80.00 € |
| Autre charge de gestion courante : | 6 700.00 € |
| Remboursement déficit : | 40.00 € |
| | |
| Recettes de Fonctionnement : | 13 920.00 € |
| Subvention commune : | 7 550.35 € |
| Report excédent 2025 cumulé : | 5 569.65 € |
| | |
| Dépenses d'investissement : | 1 040.00 € |
| Déficit cumulé : | 40.00 € |
| | |
| Recettes d'investissement : | 1 040.00 € |
| Remboursement déficit : | 40.00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du CCAS adoptent à l'unanimité le budget primitif 2026
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

---

Pour extrait conforme,

Christophe MICHEAU,



Maire et Président du CCAS.